

À partir du 1^{er} janvier 2022 : je favorise un dépôt en ligne de ma demande !

↳ Avantages :

- Je suis en temps réel l'avancement de mon dossier (dépôt, pièces complémentaires...)
- Le traitement de votre dossier est facilité, donc accéléré !
- Je dépose quand je suis prêt (dimanche, soirée...)
- Connexion par « France Connect », pas besoin de créer un nouveau compte
- Terminés les multiples exemplaires papier !
- Plus d'erreurs sur le formulaire : le portail me guide pour compléter mon dossier.

<https://gnau.choletagglomeration.fr/gnau/>

AD'AU : laissez vous guider par l'assistant Service Public

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

Service Public vous propose un module de création de votre dossier, vous n'avez qu'à suivre les étapes !

Répondez aux questions, complétez les champs... et n'oubliez plus rien !

Le portail identifie les éléments qui doivent apparaître sur les pièces.

Vous n'avez plus qu'à télécharger le fichier PDF et le déposer sur le Guichet Numérique.

Le service Urbanisme ou votre Maire Déléguée vous accompagnent dans la préparation de votre dossier.

GUIDE URBANISME

DEMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

Tous les travaux de démolitions doivent être précédés d'une demande de Permis de Démolir - cerfa 13405.

L'autorisation permettra de mettre à jour les informations cadastrales de votre parcelle.

Une fois vos travaux accordés, et avant d'entamer toutes démarches, pensez à demander vos autorisations pour échafaudage et/ou arrêtés de circulation !

- CONTACT -

SERVICE URBANISME

02 41 75 58 07

urbanisme@lyshautlayon.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : fermé
Mardi : 9h-12h30 | 14h30-19h
Mercredi : 9h-12h30 | 14h30-17h
Jeudi : 9h-12h30 | 14h30-17h
Vendredi : 9h-16h

Nombre d'exemplaires du dossier à déposer :

↳ PD : 2

Zéro si vous déposez en ligne !

Lieu du dépôt du dossier :

Service Urbanisme (VIHIERS)

ou **Mairie Déléguée**

Délai d'instruction (dossier complet) :

↳ PD : 2 mois


Le Choletais
L'audace pour réussir


**LY S
HAUT
LAYON**

PD 1 – PLAN DE SITUATION

www.geoportail.gouv.fr, [google maps...](https://www.google.com/maps)

Permet de situer le lieu des travaux **au niveau de la commune**



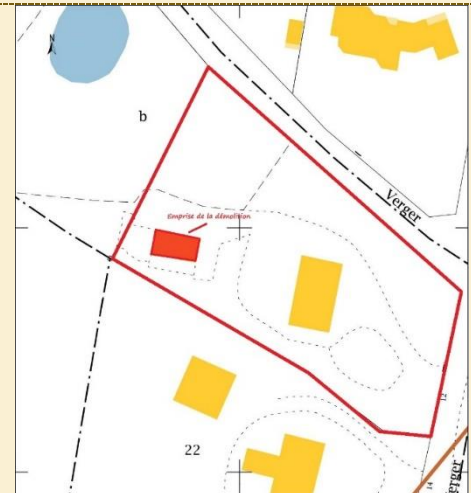
PD 2 – PLAN DE MASSE

www.cadastre.gouv.fr

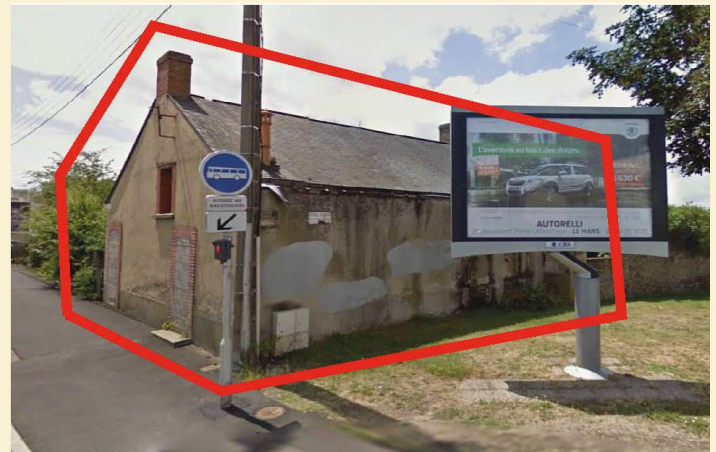
Permet de situer le projet sur la parcelle

Doit faire apparaître :

→ le ou les bâtiments concernés par la démolition ;



PD3 – PHOTOS DU BATIMENT A DEMOLIR



PD3 - PHOTOS DU BATIMENT A DEMOLIR (VUE DE LOIN)

